



Déclaration liminaire du SNALC au CTA du vendredi 12 juin 2020

Le **SNALC**, représentatif dans le premier et le second degrés, dénonce une gestion de plus en plus calamiteuse de cette fin d'année scolaire en ce qui concerne les personnels de l'Éducation nationale.

Alors même que, depuis le début, le **SNALC** avait appelé à élargir l'accueil instauré pendant le confinement sur des critères clairs, qui pouvaient réellement répondre aux impératifs économiques et sociaux, la « réouverture » retenue, adossée au volontariat des familles, entraîne une fin d'année chaotique et toxique.

Ainsi, les consignes envoyées sont régulièrement entachées de flou, quand elles ne se contredisent pas ou ne changent pas du jour au lendemain. Et ce malgré les remontées précises et régulières du **SNALC** et des autres organisations syndicales représentatives. Qui en pâtit ? Les personnels de l'Éducation nationale, qu'on accuse de ne pas être suffisamment engagés et de renâcler.

Derniers exemples en date : alors que le décret réglementaire interdit l'accueil des usagers dans les lycées de zone orange sauf pour des entretiens individuels, la circulaire (datée du 3 juin pour une réouverture devant se faire à partir du... 2 juin) indique que l'on peut accueillir les élèves pour « *du travail en petit groupe* ». Et que dire de la gestion calamiteuse du volontariat des enseignants souhaitant garder leurs enfants ? L'assurance est donnée par le ministère aux syndicats représentatifs qu'ils peuvent continuer à le faire et qu'ils assureront la continuité pédagogique à distance pour la majorité d'élèves qui ne sont pas présents dans les écoles et établissements. Le ministère « oublie » de l'écrire dans sa circulaire, mais l'inscrit noir sur blanc dans sa foire aux questions du 3 juin. Quelques chefs d'établissement et IEN déclarent aux enseignants qu'ils se réfèrent uniquement à l'additif à votre note du 9 mai, additif que vous avez envoyé le 2 juin, Monsieur le Recteur. Ils persistent à répondre aux enseignants que la FAQ du ministère n'est pas officielle. Et pourtant, Monsieur le Recteur, vous nous avez dit à plusieurs reprises de nous y référer. D'autres font une lecture erronée de la mise à jour du 5 juin de ce document et invoquent les nécessités du service pour contraindre des enseignants à reprendre en présentiel. Le texte est pourtant clair : « *Les personnels enseignants qui ne souhaitent pas confier leurs enfants à la crèche ou à l'école alors qu'ils en ont la possibilité et qui attestent sur l'honneur ne disposer d'aucune solution de garde alternative seront mobilisés, prioritairement et sous réserve des nécessités du service, par leur responsable hiérarchique pour la continuité pédagogique à distance assurée pour les élèves que leurs parents ont choisi ne pas confier à l'école. Les autres personnels devront poser des congés annuels ou des jours RTT. Aucune ASA ne pourra être accordée dans ce cas.* » C'est pour ces raisons, Monsieur le Recteur, que la section

académique du SNALC vous a demandé, dans un courriel du 5 juin dernier, de bien vouloir préciser tout cela aux différents chefs de service du 1^{er} et du 2nd degrés. A ma connaissance, nous n'avons pas eu de réponse.

Le **SNALC** rappelle que les agents ne sont pas responsables du protocole sanitaire et de ses contraintes. Il rappelle aussi que la majorité des élèves demeure à distance, et pas uniquement faute de place dans les écoles et les établissements. Ces élèves, il faut continuer de s'en occuper. Il rappelle enfin que les chefs d'établissement, les directeurs d'école, les équipes administratives et de vie scolaire ne vont pas s'amuser à reprendre chaque semaine, voire chaque jour, les modalités d'accueil des élèves dans les écoles, collèges et lycées, au gré de telle modification des consignes ou de telle annonce médiatique. Ils sont à bout.

Le **SNALC** ne nie pas que la gestion de la crise est complexe, et n'oublie pas que certains dossiers (comme celui des examens) ont été traités de façon sérieuse et dans un dialogue social de qualité. Mais il demande solennellement qu'on arrête de maltraiter les personnels.

Le ministère serait sans doute plus compréhensible et crédible s'il évitait d'inventer des formules du genre « vacances apprenantes ». Cette dernière trouvaille, non seulement est un oxymore difficile à apprécier lorsque l'on est proche de l'épuisement, mais en plus ne veut rien dire. L'adjectif « studieux » existe et même nos élèves peuvent le comprendre. Si le ministère de l'Education national lui-même ne respecte pas la langue française, ce n'est pas surprenant que chacun décide d'avoir sa propre lecture d'un texte.

Concernant le bilan social académique qui fait l'objet de ce CTA, nous souhaitons dire que les délais pour en faire une analyse exhaustive ont été très courts, étant donné la taille du document et la date à laquelle il nous est parvenu. Cependant c'est aussi sa richesse qui en fait un document très intéressant. Nous remercions vos services, Monsieur le Recteur, pour ce travail important. Nous ferons des remarques si nécessaire, au fil de la réunion.